

Luxembourg, 26 novembre 2003

MOTION

2

La Chambre des Député-e-s

Considérant

- que le nombre de places disponibles dans les structures d'accueil pour enfants et adolescents est insuffisant ;
- que nous manquons particulièrement de possibilités d'accueil pour garçons entre 12 et 18 ans :

invite le Gouvernement

- à faire conduire une analyse des besoins en places d'accueil ;
- à augmenter de manière générale les capacités d'accueil des structures existantes ;
- à créer un centre d'accueil pour garçons entre 12 et 18 ans.

François Bausch

Camille Gira

Jean Huss

Dagmar Reuter-Angelsberg

Renée Wagener

